



Mondercange • Bergem • Foelz • Pontpierre

Dossier **EAU-AUT-23-0309**

suivi par : Paula VENTURA (55 05 74 – 517)

Mondercange, le 05/12/2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Construction d'une rétention pour les eaux dans le cadre de l'assainissement du crassier de Mondercange**

Requérant : **BioMonitor**

pour le compte de : **Adm. Com. de Mondercange**

Adresse - rue et N° : **RUE D'ESCH 4**

- Localité : **L-3920 MONDERCANGE**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-23-0309**

Date - d'affichage : **26/10/2023**

- d'enlèvement : **05/12/2023**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 16/10/2023 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 26/10/2023 au 05/12/2023 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
la secrétaire communale,

le bourgmestre,

Nadine BRACONNIER



Jeannot FÜRPASS